

COMMUNE de ST-PIERRE-DE-VARENNES**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2025 à 19 h 00**

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 14/04/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Patrick CAMUS

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick CAMUS

Délibération n° 023 2025**Amortissements subventions d'équipement versées**

Le Service de Gestion Comptable du Creusot nous demande de délibérer afin de valider la durée d'amortissement concernant des subventions d'équipement versées à l'actif de notre Commune (subventions enregistrées à un compte racine 204, relatives aux travaux avec le SYDESL pour l'enfouissement de lignes d'Eclairage Public et Télécom).

Comme indiqué dans l'état de l'actif de notre Commune, il est proposé de maintenir la durée d'amortissements à 15 ans pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider la durée d'amortissements telle qu'elle est indiquée ci-dessus et charge M. le Maire de faire le nécessaire.

Délibération n° 024 2025**Renouvellement de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis**

La convention initiale entre notre Commune et ladite Fondation a permis en 2024 la stérilisation de 20 chats, en lien avec l'association des Chats Bottés de Couches, pour un coût total de 1 800 € :

- Participation de la Commune = 900 € (45 € / chat)
- Participation 30 Millions d'Amis = 900 €

L'association « Les Chats Bottés » sollicite notre Commune pour renouveler la convention.
La participation pour notre Commune serait de 55 € / chat (contre 45 € en 2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour renouveler la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour 15 chats, soit une participation de notre Commune d'un montant de 825 Euro, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération n° 025 2025**Décision sur le prix de vente du m² des terrains du Lotissement du Clos des Bruyères**

Afin de pouvoir décider du prix de vente du m² d'un terrain, il vous est donné quelques précisions :

M. Olivier PATAIN, Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC Creusot-Montceau, a établi un tableau intégrant le nombre de lots, la surface de chacun, le prix d'achat du terrain dans sa totalité, la valeur d'achat du terrain par lot et pour finir le choix du prix de vente afin d'analyser les différentes possibilités.

Suite à l'ensemble des dépenses (achat du terrain, études, travaux de viabilisation, frais financiers), il nous est conseillé de partir sur un prix de 46 € du m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider le prix de vente du terrain à un montant de 46 € TTC du m².

Délibération n° 026 2025

Ligne de trésorerie pour le Lotissement du Clos des Bruyères

Quatre Banques ont été consultées le 17 mars dernier : la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Une seule Banque a répondu à nos souhaits quant à la mise en place d'une ligne de trésorerie ; il s'agit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est de Couches dont voici ci-après sa proposition =

- ligne de trésorerie d'un montant de 270 000 €
- durée : 12 mois
- taux d'intérêt : 2,53 % (moyenne mensuelle de l'E3M : Euribor 3 Mois) + 1,00 % de marge
- taux plancher : 1,00 %
- frais de dossier : 270,00 €
- type d'amortissement : capital IN FINE
- périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil
- remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité
- possibilité de renouveler cette ligne de trésorerie jusqu'à la fin de la vente des lots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à la proposition détaillée ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Délibération n° 027 2025

Intervention du service des archives du Centre de Gestion de S&L

Une inspection des archives communales a été effectuée le 24 février dernier par Madame Agnès LUMINET des Archives départementales de Saône-et-Loire. Accompagnée par un archiviste du Centre de Gestion de S&L, ce dernier nous a transmis son rapport ainsi qu'une proposition d'intervention pour un coût maximal de 3 850 € (11 jours d'intervention), sachant qu'il a estimé un délai de 2 ans entre l'acceptation de l'offre et l'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à cette proposition d'intervention du service des archives du Centre de Gestion de S&L pour le classement des archives de notre Commune.

Délibération n° 028 2025

Remplacement à l'Agence Postale Communale

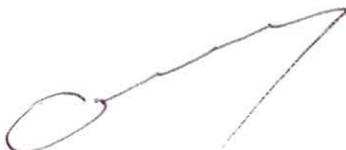
Nous avons souhaité introduire cette délibération afin de sécuriser une situation encore incertaine à ce jour.

Il est prévu qu'Isabelle BOYER reprenne le travail le 05 mai prochain (avis du médecin agréé du 07/04/2025), mais nous sommes dans l'attente de deux rendez-vous médicaux, le neurochirurgien et le médecin du travail suite à la fin de son droit à Congé Maladie Ordinaire (plus d'un an).

Il s'agirait de pourvoir à l'éventuelle absence d'Isabelle BOYER à l'Agence Postale, dans le cas d'une nouvelle prolongation de son arrêt ou d'un placement à Temps Partiel Thérapeutique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à pourvoir au remplacement d'Isabelle BOYER pendant toute la durée de son absence et dit qu'un nouveau contrat pourra être signé avec Coralie THEVENET, pour une durée hebdomadaire de 12h/35^e et aux mêmes conditions énoncées dans le précédent contrat.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

